



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 6

Réunion du mardi 24 août 2021

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

PARIS – STADE ELISABETH – NNI 75 114 01 01

Cette installation sportive était retirée du classement.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 23/08/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE signée par le propriétaire le 09/07/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 23/08/2021
- Test in-situ du 17/09/2020
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 24/08/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

MAURECOURT – STADE STEEVE GOSSELIN N°2 – NNI 78 382 01 02

Cette installation sportive était classée en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 18/02/2021.

Installation visitée par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S., le 10/08/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6 SYE signée par le propriétaire le 30/07/2020 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires

- Rapport de visite du 10/08/2020
- Test in-situ du 07/08/2020
- AAC

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 24/08/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

ST MAUR DES FOSSES – STADE ADOLPHE CHERON N°1 – NNI 94 068 01 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E3 jusqu'au 19/12/2020.

Installation visitée par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 28/07/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 28/07/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 384 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.83
- Rapport Emini/Emaxi : 0.63.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/08/2022.

Proposition de classement transmis à la F.F.F. pour décision finale.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

HERBLAY SUR SEINE – STADE DES BEAUREGARDS N°1 – NNI 95 306 01 01

Cette installation sportive est classée en Niveau 5 jusqu'au 18/06/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable concernant la réfection de la pelouse, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Plan des vestiaires ;

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour la réfection de la pelouse de ce terrain.

HERBLAY SUR SEINE – STADE DES BEAUREGARDS N°4 – NNI 95 306 01 04

Cette installation sportive est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/04/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable concernant la réfection de la pelouse, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Plan des vestiaires ;

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour la réfection de la pelouse de ce terrain.

HERBLAY SUR SEINE – STADE DES BEAUREGARDS N°4 – NNI 95 306 01 04

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Etude d'éclairage ;

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 187 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.81.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.62.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un Niveau E6.

VAIRES SUR MARNE – STADE ROGER SAUVAGE N°1 – NNI 77 479 01 01

Cette installation sportive est classée en Niveau 4 jusqu'au 09/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Plan des vestiaires ;
- Courrier du propriétaire détaillant le projet

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un niveau 4 SYN sous réserve de prendre en compte la préconisation suivante lors de la réalisation :

La zone de dégagement de sécurité entre la ligne de touche du tracé de Foot à 11 et les buts du Foot A8 rabattus devra être de 2m50 minimum donc à 2m60 (8 à 10 cm de poteaux du Foot A8).

La C.R.T.I.S. rappelle qu'à l'issue des travaux, le terrain devra être conforme aux prescriptions d'un niveau 4 SYN selon le règlement des terrains et installations de 2021.

PARIS – STADE JULES NOEL – NNI 75 114 03 01

Reprise du dossier.

La Commission prend note des travaux réalisés. Une visite sera effectuée prochainement pour homologuer le terrain.